

A Mantes-la-Ville, soeur Bénédicte préfère toujours le voile à la mini-jupe

Bénédicte Bauret a été élue conseillère régionale Ile-de-France, en mai 2004, sur la liste du PCF, grâce aux accords passés avec le groupuscule « Alternatives citoyennes », composé des amis de Patrick Braouezec et de Mouloud Aounit. A peine élue depuis quelques mois, elle se fit connaître, le 8 septembre 2004, à Mantes, par ces paroles : « Le voile est dénoncé comme un signe d'oppression masculine, la mini-jupe l'est davantage pour moi... Au nom du féminisme j'ai envie de défendre les filles qui portent le voile ! » (1)

Il s'agissait alors, pour un petit groupe local de bobos gauchos et écolos, regroupés autour de la librairie « La Réserve », de défendre le droit de porter le voile au lycée Saint-Exupéry de Mantes-la-Jolie. Ils iront jusqu'à organiser une manifestation de rue, où, voulant encourager les jeunes filles à refuser les lois de la République. L'animateur, Joël Mariojouls, hurlait au micro : « L'école publique choisit pas son public ». Autrement dit, elle doit accepter le voile !

Depuis, surnommée « Sœur Bénédicte » par quelques détracteurs locaux, Bauret exerçait son mandat de conseillère régionale, et ne défrayait plus trop la chronique, si ce n'est en soutenant José Bové aux dernières présidentielles. C'est elle qui a été choisie pour mener la liste de la gauche citoyenne, à Mantes-la-Ville, avec le PCF, les Verts et les Alternatifs (2).

Pour autant, il suffit d'aller sur son blog de campagne pour voir que « Sœur Bénédicte » n'a pas changé depuis bientôt quatre ans : il n'y a aucune femme en mini-jupe sur son blog, mais il y a bien une candidate voilée, nommée Kamira Amri !

Interrogée par le « Courrier de Mantes », dans son édition du 27 février, elle tente de se justifier.

« Karima est avant tout la présidente de Fratercité (...) Nous avons beaucoup milité par rapport au peuple palestinien (...) Je lui ai demandé d'être sur la liste. Il se trouve qu'elle est voilée. La question s'est posée, nous en avons parlé. Je pense que ce n'est pas une raison suffisante pour l'exclure. »

Le Courrier de Mantes lui demande si elle ne craint pas de perdre les voix des laïques. Réponse de « Sœur Bénédicte :

« Je suis vraiment pour la réconciliation sur cette question (...) Nous en avons discuté avec les gens qui sont sur notre liste, et qui sont très laïcs. Ses convictions religieuses, donc personnelles, n'ont rien à voir sur notre liste (...) Si cela heurte quelques personnes, c'est dommage. »

Christine Boutin, qui a brandi sa Bible à l'assemblée, sera ravie d'entendre de telles conceptions de la laïcité de la part d'une militante que se réclame de la vraie gauche.

Faut-il rappeler à Bénédicte Bauret qu'on ne peut pas siéger, en tant qu'élue de la République, en affichant ses opinions religieuses, et donc que, si elle est élue, Karima Amri devra retirer son voile ?

A moins que sœur Bénédicte n'appelle, dans ce cas, comme à l'époque de la loi sur le voile, la fine équipe du Mantes-la-Jolie, avec les célèbres duettistes Mariojouls et Bernard, alliés privilégiés du Parti socialiste, pour manifester devant la mairie de Mantes-la-Ville, afin d'exiger le voile au conseil municipal... mais sans la mini-jupe !

Lucette Jeanpierre

(1)

http://www.courrierdemantes.com/news/fullstory.php/aid/11975/Le_collec

(2) <http://gauchecitoyenne-mlv.fr/>